

Edito

En cette fin d'année, je vous propose une simple photo, à partir de laquelle tout un chacun pourra en fonction de sa sensibilité y accoler des réflexions, pensées voire méditer selon votre humeur du moment.

Le Maire



Le Conseil Municipal

Le dernier Conseil Municipal de l'année s'est tenu au foyer rural, dans le respect des règles sanitaires.

► Suite à la proposition du SDEE, le Conseil a décidé d'adhérer au service d'assistance mutualisé pour le contrôle et le recouvrement des RODP dues.

RODP ? : Encore un sigle dont raffole notre administration, **RODP** = **R**edevances d'**O**ccupation du **D**omaine **P**ublic.

L'objectif de notre adhésion est de récupérer auprès des opérateurs de réseaux de communications les redevances non versées à notre commune bien qu'elles soient pour les opérateurs une obligation réglementaire.

Nous avons donc décidé :

- * D'adhérer au service d'assistance mutualisée du SDEE,
- * D'instaurer le principe de récupération des redevances pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.
- * Et déterminer les tarifs pour l'année 2021 et les suivantes.

► Chaque année, le Centre de Gestion sollicite les collectivités pour recenser les demandes d'avancement de grade des agents. Alors s'engage un processus d'aller – retour entre le Comité Technique (1/2 représentants des salariés – 1/2 collègue des employeurs), avant que le Conseil Municipal puisse décider.

Ainsi, le Conseil a délibéré pour promouvoir notre secrétaire de Mairie au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe



Conseil Communautaire du 9/12/2021

Parmi les 32 dossiers traités au cours de cette séance, notons :

* **Tarifs 2022 – Régie AEP** (Alimentation en Eau Potable). Le Conseil a décidé de ne pas augmenter le tarif eau potable pour l'année 2022, avec 2 facturations sur l'année civile : part fixe en avril ; consommation en novembre.

Rappel du tarif 2022 :

Part Fixe = 100 €

Part Variable en €/m³ = 1,13

Redevance Pollution : 0,33 euro/m³

TVA à 5,5%

* L'ancien hôtel du Rochefort a vocation à devenir le siège de notre Communauté de Communes, regroupant l'ensemble des activités et du personnel disséminés à ce jour sur le territoire.

L'**APS** (**A**vant-**P**rojet **S**ommaire) de la Maison du Rochefort a été présenté, il nécessite encore des échanges et arbitrages avant d'être soumis à la validation du Conseil Communautaire, avant le fin janvier 2022.

Le Conseil Municipal (suite)

► La Présidente du Conseil Départemental a réuni le 29 novembre les Maires du territoire de CCGCC pour présenter la nouvelle génération des Contrats Territoriaux pour la période 2022-2025.

Une autre réunion de travail s'est tenue le 13 décembre pour approfondir les possibilités de financement dans les différents domaines.

Une autre réunion avec le Département et notre Maire est programmée le 6 janvier 2022, pour présenter nos projets et identifier leurs concordances avec les priorités départementales.

Une séance du Conseil Municipal se tiendra entre le 10 et le 26 janvier pour finaliser nos demandes de financement, afin de déposer, avant la date limite (28 janvier 2022), nos dossiers sur la plate-forme départementale.

S'ensuivra une période de négociations, d'abord entre communes du territoire de la CCGCC, puis avec le Département pour faire cadrer nos besoins de financement avec l'enveloppe mis à disposition.

► Face à l'accroissement de l'activité Via Ferrata ces dernières années (776 locations en 2018, 1 660 en 2021), il a semblé judicieux au Conseil d'étendre la période de recrutement du renfort estival. Cet emploi à temps non complet à titre temporaire sera réexaminé régulièrement pour évaluer sa nécessité. Cette décision dégagera notre agent technique tant en semaine que le week-end de la charge de l'activité Via Ferrata en quasi permanence. Ce recrutement sera assuré financièrement par le budget Via Ferrata.

Pour compléter le temps de travail, le Conseil a rétabli le ménage sur le foyer et la Mairie à raison d'une heure et demi par mois.

► Le conseil a décidé de commanditer le bornage du VC 5, afin de le réhabiliter.

► Au titre des communes appartenant au réseau Natura 2000, notre commune est destinataire d'une dotation exceptionnelle de 1 484 €. Cette contribution sera consacrée, à la réalisation de plantations (haies, fleurs vivaces...) sur la totalité de la commune.

► Les membres du Conseil municipal destinataires du « copieux » document **RPQS** (Le **R**apport sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice) transmis par le Service Eau et Assainissement de la CCGCC, ont constaté que les indexes et ratios de Rousses étaient dans la norme moyenne des communes du territoire.

► Les travaux concernant les améliorations ergonomiques et la restructuration de la Via Ferrata se sont terminés le 15 décembre.

Relance des campagnes inter-communales de goudronnage

Un peu d'histoire : la Communauté de communes Tarnon-Mimente avait initié des campagnes d'emplois qui consistaient avec du matériel acheté par la Com Com et la mise en commun du personnel de chaque commune, à entretenir le revêtement des voies communales.

Cette pratique a perduré lorsque fut créée la Com Com Florac Sud Lozère, puis abandonnée lors de la création de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.

Les communes qui avaient entretenu leurs voiries communales pendant plus de 15 ans et qui en connaissaient les avantages, décidèrent de se porter acquéreur du matériel de goudronnage propriété de la Com Com.

Ce 9 décembre, les représentants (Maire et agent technique) de ces 5 communes (Barre des Cévennes, Cans & Cévennes, Florac Trois Rivières, Ispagnac et Rousses) ont échangé sur les conditions à remplir pour relancer les campagnes d'emplois.

- o Confirmer l'achat à la CCGCC du matériel suivant : balayeuse Rabaud, compacteur, balai goudronnage et le point à temps maxipat de 2000 litres communément appelé la « bouille ».

- o Décider de compléter ce matériel par l'achat d'un camion ampliroll d'occasion pour faciliter le chargement et déchargement de la « bouille ».

- o Trouver ou créer un garage pour mettre le matériel à l'abri, si possible en un seul site.

- o Créer la structure juridique permettant au 5 communes de s'unir légalement autour de ce projet.

- o Assurer le matériel qui deviendrait la propriété de nos 5 communes.

- o Mettre à jour le mode de fonctionnement des campagnes de goudronnage, en partant des procédures qui avaient été mises en œuvre lors de la création de l'activité.

- o Solliciter des financements externes, en particulier dans les contrats territoriaux 2022 – 2025.

Tout ceci devrait nous conduire à effectuer des emplois à froid en 2022 afin de maintenir en état les voiries communales. Pour reprendre les campagnes de goudronnage en 2023

